



Procédure de vente forcée envers ma mere d'ou son refus

Par isaemma59160, le 16/04/2008 à 21:34

je voudrais racheter les parts de ma mere suite au décès de mon parrain (le frere de ma mere), mais celle-ci refuse prétextant qu'elle veut la maison complète, ma grand mere vit seule dans cette maison, celle-ci m'a donné ses parts de la maison de son vivant.

je voudrais établir une vente forcée à l'encontre de ma mere.

ma grand mere a 85 ans et elle ne peut plus vivre seul dans sa grande maison, je voudrais vivre avec elle mais ma mere est propriétaire de la moitié de la maison... les parts de ma mere reviennent a 40 000 euros, pour elle ce n'est pas assez elle veut la maison complète c'est a dire elle attend que ma grand mere décède pour récupérer cette maison.

je voudrais savoir si je peux avoir un recours judiciaire pour établir une vente forcée à l'encontre de ma mere.

cordialement

en attente d'une réponse

ceci est tres urgent.